

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-**

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

La BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juillet 2009.. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes ORGA - AUDIT (Med Salah BEN AFIA) et Cabinet Mourad Guellaty (Mourad Guellaty).

BILAN				
Periode du 1er Janvier au 31 Décembre 2008				
(Unité: en 1000DT)				
	Note	31/12/08	31/12/07	
<u>ACTIF</u>				
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	11 190	43 253	
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	531	5 605	
AC 3- Créances sur la clientèle	3	377 766	352 356 (*)	
AC 4- Portefeuille titres commercial		-	10 769	
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	738	712	
AC 6- Valeurs immobilisées	5	3 629	3 744	
AC 7- Autres actifs	6	11 066	21 739 (*)	
<u>TOTAL ACTIF</u>		404 920	438 177	
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	201	774	
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	98 259	41 538	
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	293 210	365 082 (*)	
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	2 022	1 853	
PA 5- Autres passifs	11	4 396	22 234 (*)	
<u>TOTAL PASSIF</u>		398 088	431 481	
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
CP 1- Capital		5 000	5 000	
CP 2- Réserves		900	900	
CP 4- Autres capitaux propres		2 723	2 723	
CP 5- Résultats reportés		<1 927>	<2 080>	
CP 6- Résultat de l'exercice		137	153	
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u>		6 833	6 696	
<u>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>		404 920	438 177	
(*) Données retraitées pour des besoin de comparabilité (voir note aux états financiers 2.6)				

ETAT DE RESULTAT				
Periode du 1er Janvier au 31 Décembre 2008				
(Unité: en 1000DT)				
		Note	31/12/08	31/12/07
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	15	22 925	24 027
PR 2	Commissions (en produits)	16	4 215	3 725
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	909	1 180
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement		6	14
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			28 055	28 946
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	<19 732>	<17 478>
CH 2	Commissions encourues		<5>	<5>
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			<19 737>	<17 483>
PRODUIT NET BANCAIRE			8 318	11 464
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	<132>	<3 232>
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-	-
PR7	Autres produits d'exploitation		10	8
CH6	Frais de personnel		<6 130>	<5 852>
CH7	Charges générale d'exploitation	20	<1 415>	<1 572>
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		<410>	<520>
RESULTAT D'EXPLOITATION			241	295
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		-	14
CH11	Impôt sur les bénéfices		<105>	<156>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			137	153
PR 9/CH1	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			137	153

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN						
Periode de 1er Janvier au 31 Décembre 2008						
(Unité: en 1000DT)						
				Note	31/12/08	31/12/07
PASSIFS EVENTUELS						
HB 1	Cautions,avals et autres garanties données				54 721	54 696
HB 2	Crédit documentaires				8 452	17 994
HB 3	Actifs donnés en garantie				-	-
<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>					63 173	72 690
ENGAGEMENTS DONNES						
HB 4	Engagements de financement donnés		13		-	-
HB 5	Engagements sur titres				-	-
<u>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</u>					-	-
ENGAGEMENTS RECUS						
HB 6	Engagements de financement reçus				-	-
HB 7	Garanties reçues		14		7 710	4 473
<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>					7 710	4 473

Etat de flux de trésorerie				
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2008				
(unité : en milliers de Dinars)				
	Note	31/12/2008		31/12/2007
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		24 880		26 018
Charges d'exploitation bancaire décaissées		<19 862>		<23 126>
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		<23 340>		<78 508>
Dépôts \ Retrait des dépôts de la clientèle		<71 748>		56 755
Acquisitions/cessions des titres de placement		10 769		<6 307>
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		<6 224>		<4 831>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		<7 459>		<3 020>
Impôts sur les sociétés payés		<156>		<24>
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		<93 139>		<33 044>
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		6		14
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		<26>		-
Acquisitions / cessions des immobilisations		<295>		<609>
Flux de trésorerie net provenant/affecté aux activités d'investissement		<315>		<595>
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission/Remboursement d'emprunts et ressources spéciales		169		889
Dividendes versés		-		-
Flux de trésorerie net provenant/ affecté aux activités de financement		169		889
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		<93 285>		<32 750>
Liquidités et équivalents en début de période		6 546		39 296
Liquidités et équivalents en fin de période	21	<86 739>		6 546

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2008

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont établis conformément aux dispositions prévues par la Loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des Normes Comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la Norme Comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents*Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants gelés ou se rapportant à des relations classés (classe B2, B3 et B4), sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs et sont repris en résultat lorsque les mouvements de recettes enregistrés couvrent leur montant.

Provisions sur engagements

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : actifs courants	0 %
▪ B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : actifs incertains	20 %
▪ B3 : actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.2. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille investissement est constitué des participations à caractère durable.

Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement" à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les provisions requises sur les titres de participation ont été estimées sur la base de la valeur d'usage des titres au 31 décembre 2008. Cette valeur tient compte de :

- la valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- la valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible.

2.3. Comptabilisation des charges encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

2.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

2.5. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Il est à noter que, pour les besoins de l'arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2008 et en application des dispositions du Décret n° 2008-492 du 25 février

2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires, la banque a décidé d'adopter les taux d'amortissements maximum prévus par le dit décret.

Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

<i>Constructions</i>	5%
<i>Matériel de transport</i>	20%
<i>Mobilier et matériel bureau</i>	20%
<i>Matériel informatique</i>	33%
<i>Logiciels informatiques</i>	33%
<i>Agencement, Aménagement et Installations</i>	10%

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique la banque a procédé au cours de l'exercice 1999 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 2 723 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

2-6 Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité :

En 2007, les effets avalisés impayés et les obligations cautionnées impayées ont été présentés dans le poste AC7 « Autres actifs ». Ces impayés ont été reclassés dans le poste AC3 « Créances sur la clientèle ». Le retraitement de l'information comparative a pour impact la diminution du solde de la rubrique AC7 « Autres actifs » de 755 MDT au titre de l'exercice 2007 et l'augmentation du solde de la rubrique AC3 « Créances sur la clientèle » (*Retraitement 1*)

Par ailleurs, les intérêts courus non échus sur CMT Promoteurs et Crédits Habitat ont été présentés dans le poste AC7 « Autres Actifs ». Ces intérêts ont été reclassés dans le poste AC3 « Créances sur la clientèle ». Le retraitement de l'information comparative a pour impact la diminution du solde de la rubrique AC7 du montant de 14 MDT et l'augmentation du solde de la rubrique AC3 pour le même montant. (*Retraitement 2*)

Le compte « Déposants effets financiers » a été présenté en 2007 en actif soustractif de la rubrique AC7 « Autres actifs ». Ce compte a été reclassé dans le poste PA3 « Dépôts et avoirs de la clientèle ». Le retraitement de l'information comparative a pour impact l'augmentation du solde de la rubrique AC7 et de celui de la rubrique PA3 pour un montant de 131 MDT. (*Retraitement 3*)

Les blocages sur les comptes de la clientèle ont été présentés en 2007 dans le poste PA5 « Autres passifs ». Ces blocages sont reclassés dans le poste PA 3 « Dépôts et avoirs de la clientèle ». Pour les besoins de retraitement de l'information comparative, le poste PA5 a subi une diminution de 780 MDT et le poste PA3 a subi une augmentation du même montant. (*Retraitement 4*).

Rubriques	Solde au 31/12/2007 avant retraitement	Retraitements				Solde au 31/12/2007 après retraitement
		1	2	3	4	
AC 3 Créances sur la clientèle	351 588	755	14			352 356
AC 7 Autres actifs	22 376	<755>	<14>	131		21 739
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	364 171			131	780	365 082
PA5 Autres passifs	23 014				<780>	22 234

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2008 un total de 11 190 MDT contre 43 253 MDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
BCT	8 771	41 274
Caisse	2 354	1 907
CCP	65	73
Total	11 190	43 253

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2008, le total de cette rubrique a atteint 531 MDT contre 5 605 MDT au 31 décembre 2007, et se répartit entre les postes suivants :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Comptes des banques Tunisiennes	489	489
Comptes des banques étrangères	42	1 365
Prêts Interbancaires	-	3 750
Total	531	5 605

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à 377 766 MDT contre 352 356 MDT au 31 décembre 2007 et s'analyse ainsi :

Libellés		31/12/2008	31/12/2007
Concours à la clientèle	3-1	284 259	321 251
Impayés	3-2	80 133	16 710
Comptes courants en recouvrement		21 620	21 019
Créances douteuses		31 407	25 295
Créances rattachées		3 182	2 415
Agios réservés	3-3	<27 510>	<19 008>
Provisions		<15 326>	<15 326>
Total		377 766	352 356

Note 3-1

Les concours à la clientèle se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Crédits à court terme	110 613	175 847
Crédits à moyen terme	100 905	93 963
Comptes ordinaires débiteurs	51 210	44 897
Crédits à long terme	17 387	2 316
Créances prises en charge par l'Etat	2 544	2 841
Crédits sur ressources spéciales	1 562	1 376
Avances sur comptes à échéance	38	11
Total	284 259	321 251

Note 3-2

Le montant des impayés s'élève au 31/12/2008 à 80 133 MDT contre 16 710 MDT au 31/12/2007.

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Impayés sur crédits à court terme	61 714	9 024
Impayés sur crédits à moyen terme	15 802	5 685
Impayés sur crédits à long terme	2 607	1 989
Impayés sur crédits sur ressources spéciales	10	12
Total	80 133	16 710

Note 3-3

Les agios réservés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Agios réservés sur comptes ordinaires débiteurs	10 275	7 361
Agios réservés sur crédits à court terme	10 491	7 884
Agios réservés sur crédits à moyen terme	4 060	1 308
Agios réservés sur comptes courants en recouvrement	1 652	1 652
Agios réservés sur créances douteuses	670	564
Agios réservés sur crédits à long terme	301	239
Agios réservés sur crédits sur ressources spéciales	61	-
Total	27 510	19 008

Note 4 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se compose des titres de participation détenus par la banque. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
STE BATAM	770	770
ATTIJARI BANK	303	303
LA MAISON DU BANQUIER	135	135
BNA	122	122
SOCIETE DE PROMOTION DES RESID. TOURIS	105	105
PARTICIPATION STE L'ECRIM HAMMAMET	50	50
GIAB BEJA	47	47
SIBTEL	38	-
STE HOTELIERE DAR DHIAFA	30	30
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	10	10
STE FERMES DE « OUESLATIA »	5	5
FOIRE INTERN DE TUN	2	2
GROUPEMENT BANCAIRE INFORMATIQUE	1	1
Avance en compte courant associés (APB)	21	33
Total brut	1 640	1613
Provision	<902>	<902>
Total net	738	712

Note 5– Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2008, à 3 629 MDT contre 3744 MDT, au 31 décembre 2007, dont le détail se présente comme suit :

Libellé	Valeurs brutes				Amortissements			VCN
	31/12/2007	Acquisitions	cessions	31/12/2008	31/12/2007	Dotations	31/12/2008	
Réévaluation terrains	1 895	-	-	1 895	-	-	-	1 895
M M B	1 135	37	-	1 172	848	94	942	230
Matériel Informatique	951	84	-	1 035	732	127	859	176
A A I	859	165	-	1 023	545	45	590	433
Réévaluation constructions	928	-	-	928	431	41	472	456
Constructions	630	-	-	629	571	10	581	48
Matériel de Transport	277	-	-	277	129	55	184	93
Logiciels Informatiques	212	11	-	223	132	38	170	53
Immob. incorp. encours	196	-	-	196	-	-	-	196
Dépôts et consignations	45	-	-	45	-	-	-	45
Terrain	4	-	-	4	-	-	-	4
Total	7 132	297	-	7 427	3 388	410	3 798	3 629

Note 6 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2008 un solde de 11 066 MDT contre un solde de 21 739 MDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Créances sur personnel BFT	4 267	4 156
Débiteurs divers	3 507	857
Comptes d'attente	1 092	1 392
Etat impôts et taxes	1 815	2 028
Charges constatées d'avance	329	286
Produits à recevoir	224	1 029
Valeurs en recettes	46	12 133
Comptes de position de change et d'ajustements devise	<114>	<42>
Provision pour saisie arrêt	<100>	<100>
Total	11 066	21 739

Note 7 – Banque Centrale et C.C.P.

Ce poste correspond aux soldes des comptes BCT devises.

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2008 à 98 259 MDT contre 41 538 MDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts Interbancaires	67 000	29 000
Emprunts interbancaires non matérialisés	16 900	-
Emprunts interbancaires devises	13 343	11 715
Correspondants Locaux	758	640
Correspondants étrangers	164	74
Dettes rattachées	94	108
Total	98 259	41 538

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2008 à 293 210 MDT contre 365 082 MDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Comptes à terme	209 835	269 654
Comptes courants en Dinars	39 191	47 246
Comptes d'épargne	15 139	14 985
Autres sommes dues à la clientèle	14 626	14 363
Bons de Caisse	7 438	8 546
Certificats de dépôts	3 000	1 000
Comptes courants en Devises	2 624	3 605
Comptes placements en Devises	978	5 446
Dettes rattachées	343	316
Comptes courants fusionnées en Dinars	155	1
Créances rattachées	-	16
Intérêts sur bons de caisse	<120>	<97>
Total	293 210	365 082

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à 2 022 MDT contre 1 853 MDT au 31 décembre 2007.

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Ligne de crédit extérieure	1 552	1 365
FONAPRA	465	484
Dettes rattachées	5	4
Total	2 022	1 853

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2008, 4 396 MDT contre 22 234 MDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Charges à payer	2 978	2 988
Provisions pour risques et charges	587	559
Comptes d'attente	384	382
Etat, impôts et taxes	127	157
Prélèvements par virements Télé compensés	33	8 285
Autres	287	9 864
Total	4 396	22 234

Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 5 000 MDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellés	Solde avant affectation au 31/12/2007	Affectation et imputations	Résultat de l'exercice	Solde avant affectation au 31/12/2008
Capital	5 000			5 000
Réserves	900			900
Autres capitaux propres (12.1)	2 723			2 723
Résultats reportés (12.2)	<2 080>	153		<1 927>
Résultat de l'exercice	153	<153>	137	137
Total	6 696	0	137	6 833

(12.1) Le poste « Autres capitaux propres » inclut les réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1999.

(12.2) Résultats reportés

Les résultats des exercices 1986 à 1997 n'ont pas été affectés, en l'absence de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Les résultats reportés se détaillent au 31 décembre 2008 comme suit :

Exercices	Pertes	Bénéfices	Résultats cumulés
1986	<2 114>		<2 114>
1987		2	<2 112>
1988		890	<1 222>
1989		334	<887>
1990		333	<555>
1991		250	<305>
1992		20	<285>
1993		44	<241>
1994		101	<140>
1995		142	2
1996	<734>		<732>
1997	<989>		<1 721>
1998 (2 mois)	<411>		<2 132>
1998 (10 mois)	<665>		<2 797>
1999		1 062	<1 735>
2000		584	<1 151>
2001		206	<945>
2002	<254>		<1 199>
2003	<442>		<1 641>
2004	<639>		<2 280>
2005		79	<2 201>
2006		121	<2 080>
2007		153	<1 927>

- Le déficit de l'année 1986 résulte de la prise en compte d'une charge d'un montant de 2 173 MDT née à la sentence arbitrale rendue en septembre 1987 par la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du principal actionnaire de la Banque Franco-Tunisienne, l'Arab Business Investment Consortium « A .B.C.I » et condamnant la « BFT » à payer 3,2 Millions de USD et les intérêts jusqu'à parfait règlement.

- Le résultat de l'année 1987 tient compte d'une provision pour charge d'un montant de 796 MDT. Ces charges non appuyées par des pièces justificatives sont relatives aux frais de séjour du Président du Conseil d'Administration.
- Le bénéfice de l'exercice 1989 résulte de la prise en compte par la Banque Franco-Tunisienne de l'accord signé à l'amiable en Juin 1989 entre les principaux actionnaires de la banque en vue de mettre fin à leur conflit.

L'impact net de la transaction est un profit de 1 628 MDT qui provient essentiellement de l'annulation de la charge née de la sentence arbitrale de 1987 constatée dans les comptes de l'exercice 1986.

Note 13– Engagements de financement donnés

La banque ne procède pas au suivi et à la comptabilisation des engagements de financement donnés (lignes de crédits notifiées et non encore utilisées).

Note 14- Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2008 à 7 710 MDT et se compose des garanties suivantes :

- la garantie reçue de l'Etat relative aux engagements de la relation SNCPA pour un montant de 2 187 MDT contre 2 316 MDT au 31 décembre 2007;
- la garantie reçue de la banque « Banco de Vasconia » en couverture de l'engagement de la relation SOCOHUILE pour un montant équivalent à 3 000 Mille Euros, soit 5 523 MDT au 31 décembre 2008.

Les garanties réelles et personnels reçues ne sont pas comptabilisées et ne sont pas présentées parmi les garanties reçues.

Note 15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2008 à 22 925 MDT contre 24 027 MDT au 31 décembre 2007 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur créances sur la clientèle	20 656	20 896
Revenus assimilés	1 778	2 105
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	491	1 026
Total	22 925	24 027

Note 16– Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élèvent au 31 décembre 2008 à 4 215 MDT contre 3 725 MDT au 31 décembre 2007 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Chèques, effets, virements et tenue de compte	2 077	1 216
Etudes	947	1 202
Opérations de commerce extérieur	903	1 030
Opérations de change	267	266
Autres	21	11
Total	4 215	3 725

Note 17 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à 909 MDT contre 1 180 MDT au 31 décembre 2007 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Gains nets sur opérations de change	687	725
Gains nets sur titres de transactions	230	456
Pertes nettes sur titres de placement	<8>	-
Total	909	1 180

Note 18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2008 à 19 732 MDT contre 17 478 MDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur dépôts de la clientèle :	17 055	16 634
• Dépôts à terme	14 987	14 608
• Dépôts à vue	795	875
• Dépôts d'épargne	595	518
• Certificats de dépôts	463	454
• Placement en devises	135	43
• Bons de caisse	80	136
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	2 677	843
Total	19 732	17 478

Note 19 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à 132 MDT contre 3 232 MDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	93	15
Dotations aux provisions pour risque et charges	29	10
Créances passées par pertes	11	14
Produits exceptionnels	1	207
Reprise sur provisions pour créances douteuses	-	75
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-	3 475
Total	132	3 232

Note 20– Charges générales d’exploitation

Les charges générales d’exploitation ont atteint au 31 décembre 2008 un total de 1 415 MDT contre 1 572 MDT au 31 décembre 2007 détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Frais divers d’exploitation	814	907
Loyers	430	412
Entretiens et réparations	108	106
Impôts et taxes	63	147
Total	1 415	1 572

Note 21 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2008 86 739 MDT contre 6 546 MDT au 31 décembre 2007, détaillés comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	11 190	43 253
Créances sur les établissements bancaires	531	5 605
Banque Centrale de Tunisie	<201>	<774>
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	<98 259>	<41 538>
<i>TOTAL</i>	<i><86 739></i>	<i>6 546</i>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

**OBJET : RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne » tels qu’ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne - (BFT) » arrêtés au 31 décembre 2008 présentant un total actif de 404 920 MDT et un résultat de 137 MDT. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- Nous avons adressé, aux avocats de la BFT des demandes d'informations sur les litiges en cours et les risques financiers. Jusqu'à l'émission de ce rapport, nous n'avons pas reçu de réponse.
- Les provisions constituées par la banque au 31 décembre 2008 s'élèvent à 16 916 mille dinars alors que le niveau des provisions requises conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements telles que définies par la « Banque Centrale de Tunisie » s'élève à 134 783 mille dinars. Il en résulte une insuffisance de provisions au 31 décembre 2008 de 117 867 mille dinars contre 50 597 mille dinars au 31 décembre 2007.

A notre avis, et sous réserve de ce qui est précédemment mentionné, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque Franco-Tunisienne » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Paragraphe d'observation

Dans le cadre du litige qu'oppose la « BFT » à l' « ABCI », nous vous informons que le 23 juillet 1987, une sentence arbitrale a été rendue par la Chambre de Commerce Internationale revêtue de l'exequatur en France par jugement du 03 septembre 1987, condamnant la « BFT » à payer à l' « ABCI » la somme de 3,2 millions de USD majorés éventuellement des intérêts au taux LIBOR jusqu'à parfait règlement. Cependant, il est à noter que suivant un accord transactionnel signé en date du 7 juin 1989 et non respecté par l' « ABCI. », cette dernière renonce à poursuivre l'exécution, en Tunisie comme à l'étranger, de la sentence arbitrale du 23 juillet 1987. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue finale de cette affaire et de ce fait aucune provision pour risque n'a été constituée au niveau des états financiers.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

1/ Le capital social de la banque s'élève au 31 décembre 2008 à 5 000 mille dinars et se situe, ainsi, en dessous du capital minimum requis, à cette date, pour les banques soit 25 000 mille dinars conformément à l'article 13 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la Loi n°2006-19 du 2 Mai 2006.

2/ Les fonds propres nets de la banque tels que définis par la circulaire de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont négatifs de 111 034 mille dinars et présentent, ainsi, une insuffisance par rapport aux fonds propres minimaux réglementaires, au 31 décembre 2008, de 141 763 mille dinars.

3/ Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

4/ D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Banque Franco-Tunisienne » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2008.

Tunis, le 13 Juin 2009

P/ Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

P/ ORGA - AUDIT
Med Salah BEN AFIA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

**OBJET : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.**

En application des dispositions de l'Article 29 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas été avisés par votre Conseil d'Administration de conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'opérations entrant dans le cadre des dits articles.

Tunis, le 13 Juin 2009

P/ Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

P/ ORGA - AUDIT
Med Salah BEN AFIA